

DEMANDE D'INSCRIPTION

1^{er} Edition - SALON du PETIT FORMAT

CENTRE CULTUREL DE VILLEURBANNE du 26 Novembre au 01 Décembre 2019

Document à retourner au siège de l'association par courrier ou email :

*Si vous souhaitez participer, merci de prendre connaissance des Condition Générale d'Exposition puis de remplir le document de candidature avant de l'adresser de préférence en "fichier joint" avec visuel des œuvres proposées à selection.petitsformats@gmail.com avant le **30 Mars 2019***

Merci d'envoyer par voie postale les 2 chèques correspondant aux droits d'Entrée et d'espace d'accrochage choisi. Nous recommandons la transmission du dossier par internet, mais à défaut vous pouvez aussi l'envoyer à l'adresse : L'Atelier des Peintres Réunis/Petit Format - 105 rue du 4 Août – 69100 Villeurbanne

Nous invitons les candidats à envoyer leur dossier au plus tôt car le nombre de places est limité.

NOM : _

Prénom : _

Adresse, code postal, ville : _

Tél. : _

Portable : _

Email : _

Site internet : _

Art pratiqué : Peinture Photo /Art numérique Pastel Aquarelle Autre

Précisez (techniques, matériaux, etc.) : _

Titres des 4 œuvres proposées	Technique	Dimensions (en cm) Voir formats autorisés		Valeur €	Salon du Petit Format : 3, 5 ou 10 œuvres Seront exposées, Suivant la surface d'accrochage choisi. Obligatoirement sans encadrement Sauf : Photos, Aquarelles et pastels seront encadrés
		Hauteur	Largeur		
1.		cm	cm	90€	
2.		cm	cm	90€	
3.		cm	cm	90€	
4.		cm	cm	90€	
5.		cm	cm	90€	
6.		cm	cm	90€	
7.		cm	cm	90€	
8.		cm	cm	90€	
9.		cm	cm	90€	
10.		cm	cm	90€	

Visuels Œuvres : Envoyés le visuel de toutes les œuvres proposées pour la sélection à selection.petitsformats@gmail.com

Pour information : Sans thème imposé, **chaque exposant pourra présenter de 3 à 10 œuvres de Petits formats (voir dimensions)**

Le nombre d'œuvres exposées sera en fonction de leurs dimensions et de l'espace d'accrochage (*) choisie (pour 5 à 10 œuvres)

Important : Merci de prendre connaissance du règlement du Salon.

DROITS D'INSCRIPTION de 27€ ► à régler par chaque artiste + DROITS D'ACCROCHAGE		
Droits d'accrochage Peinture, dessin, pastel, aquarelle, art numérique, photo pour 1 surface d'accrochage de 170cm x 120 cm 1 seule face pour 3 à 5 œuvres ⇒ Voir règlement du salon pour les dimensions autorisées sur les petits formats pour 2 surfaces d'accrochage de 170cm x 120 cm sur 2 panneaux pour 6 à 10 œuvres	25€ ou 33€
DROITS D'INSCRIPTION		27€
FRAIS FIXE = 27,00€ + ... € - *Correspondant à la surface d'accrochage choisie ... à régler par 2 chèques	TOTAL

Je soussigné(e) _ , déclare avoir lu et accepter les termes du règlement du Salon du Petit Format et dégage l'association de toute responsabilité.

Demande d'adhésion : Je souhaite adhérer à l'A.D.P.R. et recevoir ma cotisation annuelle pour exposer régulièrement au Salon du Petit Format.

Date : _

Signature : _



SALON du PETIT FORMAT

Du Mardi 26 / 11 / 2019 Au DIMANCHE 01 / 12 / 2019

REGLEMENT DU SALON

Les candidatures sont à déposer :

- soit sous format numérique « **inscription en ligne** » sur le site : www.atelier-des-peintres-reunis.com
- soit par voie postale à l'adresse suivante :
L'Atelier des Peintres Réunis / petit format - 105 rue du 4 août - 69100 Villeurbanne

Renseignements complémentaires :

- Selection.petitsformats@gmail.com / 04 78 85 98 55 / 04 78 85 32 70
www.atelier-des-peintres-reunis.com

TELECHARGEZ ... BULLETIN INSCRIPTION EN LIGNE OU PAR VOIE POSTALE
Document Word ou Document PDF

- **DATE LIMITE DES INSCRIPTIONS : 30 Mars 2019**

Salon du Petit Format 2019

L'Atelier des Peintres Réunis organise sa 1^{ère} Edition pour le Salon du Petit dédié aux artistes exposants des formats réduits.

Cette exposition est strictement réservée à des œuvres originales "créations de l'artiste" de petit format. Vous avez toute liberté d'expression ; toutes les techniques sont acceptées: huile, acrylique, pastel sec, pastel gras, aquarelle, encre, techniques mixtes, collages...

Pour une bonne harmonie de l'ensemble, de l'art mural, la surface d'exposition attribuée doit avoir des œuvres de même dimension. **Le format maximum autorisé** pour la peinture, aquarelle, pastel, est le : - (3F) 27cmx22cm - (4F) 33cmx24cm - (5F) 35cmx27cm - 20cmx20cm et - 30cmx30cm. **Le format maximum autorisé** pour la photographie d'Art et numérique 20cmx30cm.

Obligatoirement non encadrée ... (Sauf : Photos, Aquarelles et pastels et œuvre papier seront encadrés, prévoir un cadre solide prêt à accrocher (pas de pinces). Le verre trop dangereux et fragile est interdit retenir le plexiglas).

Toute œuvre dépassant le format indiqué sera systématiquement éliminée.

AVANTAGE: Dans le Salon du Petit Format, **possibilité de mettre en plus**, si vous le souhaitez, **1 œuvre de grande dimension – maxi. (80F) 146cm x 114cm, sans frais supplémentaire,**

Le nombre d'œuvre de grande dimension étant limité, **La réservation des surfaces d'exposition** s'effectue au fur et à mesure des inscriptions et peuvent être closes dès que le nombre maximum fixé sera atteint.

Article 1 : _____

LIEU D'EXPOSITION

L'exposition est ouverte à tous les artistes qui souhaitent participer à cette exposition du format réduit.

Le Salon du Petit Format aura lieu à l'ATRIUM du Centre Culturel de Villeurbanne
234 Cours Emile Zola - 69100 Villeurbanne

Jours et heures d'ouverture: **14h à 18h30** tous les jours du mardi au dimanche. Fermé le lundi.

Article 2 : _____

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Tout artiste devra proposer pour la sélection 6 à 8 photos d'œuvres maximum suivant le format proposé à l'exposition, soit par internet (format JPEG) ou soit en document photographique.

Chaque exposant recevra en même temps que le règlement de l'exposition, sa demande d'inscription. Seuls ont la possibilité d'exposer, les artistes dont la candidature a été retenue par le jury de sélection.

Droit d'inscription : = 27,00€.

Les inscriptions ne seront définitives qu'après agrément du comité et acceptation du jury.

SELECTION DES OEUVRES :

La sélection des artistes est effectuée sur la base du dossier présenté par le candidat et sur la qualité des images envoyées. **Les places étant limitées, la sélection s'effectue au fur et à mesure de l'envoi des candidatures et des visuels**, nous invitons les candidats à envoyer leur dossier au plus tôt.

Les photos des œuvres inscrites pour la sélection, devront impérativement être transmises avec le dossier d'inscription en format JPG et adressées par mail à **selection.petitsformats@gmail.com**
Les candidats seront avisés en avril par courrier ou courriel de la décision du Comité du Salon.

La décision du Jury est souveraine et sans appel. **Cette exposition est strictement réservée à des œuvres originales de petit format.**

- En cas **d'admission**, les œuvres acceptées seront portées à la connaissance de l'artiste.
- En cas de non Sélection par le jury, les droits d'accrochage seront retournés à l'expéditeur avec restitution des photos. **Non remboursable** la somme de **27,00€** pour frais d'inscription.

Pour bénéficier du lieu d'exposition, chaque exposant aura acquitté des droits d'entrée et d'accrochage avec **2 chèques** à l'ordre de l'Atelier des Peintres Réunis.

Pour toute annulation, nous rappelons qu'aucun remboursement ne sera effectuée après validation de la sélection du candidat par le Comité et sont alors définitivement acquis à l'association.

Seront refusées les œuvres dont les droits ne seront pas versés, les copies, les imitations, les formats inférieurs ou supérieurs autorisés et celles dont l'insuffisance nuirait à la qualité de l'exposition.

L'association ne percevra pas de pourcentage sur les ventes d'œuvres réalisées par l'exposant. L'A.D.P.R. ne pourra être tenue pour responsable de l'insolvabilité de l'acquéreur.

Volontairement nous faisons le choix d'une exposition tout public, sans attribution de prix pour le Salon du Petit Format, afin de conserver une simplicité et la convivialité.

Article 3 : _____

SELECTION DES ŒUVRES / ASSURANCE / ENGAGEMENT

CANDIDATURE :

Tous les artistes plasticiens peuvent faire acte de candidature. Toutes les écoles et tendances, tous les modes d'expression sont acceptés. Cette exposition est strictement réservée à des œuvres de petit format sans thème imposé.

Seule contrainte les œuvres sont limitées dans leurs dimensions. Pour une bonne harmonie de l'ensemble, les œuvres de dimensions **inférieurs** ou **dépassant** ces formats **ne seront pas acceptés**. (*Obligatoirement sans encadrement - Sauf : Photos, Aquarelles et pastels seront encadrés*)

Les Artistes peuvent présenter :

En peinture: 3 à 5 œuvres toutes techniques confondues, dimensions maximum : - (3F) 27cmx22cm - (4F) 33cmx24cm - (5F) 35cmx27cm - 20cmx20cm - 30cmx30cm.

- **En photographie : 3 à 5 œuvres photos d'art ou numérique 20cm x 30cm**

(Possibilité d'exposer ENCORE plus d'œuvres en petit format... Voir option bulletin d'inscription).

Pour participer à l'exposition, l'artiste doit joindre les pièces ci-après :

- - Photographie des œuvres par e-mail
- - Photographie de l'artiste et une biographie
- - Adresse email et Téléphonique (impératif)

..... **2 possibilités d'inscription sont proposées**

- **Soit sous format numérique « inscription en ligne »**

sur le site : www.atelier-des-peintres-reunis.com

Candidature à envoyer une fois rempli via la boîte mail : selection.petitsformats@gmail.com

- **Soit par voie postale « inscription papier »**

à l'adresse suivante : L'Atelier des Peintres Réunis / petit format
105 rue du 4 août - 69100 Villeurbanne

Pour exposer, chacun des participants devra régler par deux chèques son inscription (droits d'entrée) et les frais de participation (droits d'accrochage). (*Voir Art.4.3 – Modalité de paiement*)

Article 4 : _____

PROCEDURE INSCRIPTION / FRAIS DE PARTICIPATION / ANNULATION

4-1 PROCEDURE

[Télécharger](#) sur le site de l'A.D.P.R. l'inscription et remplissez selon votre choix. Renvoyez votre **bulletin d'Inscription** avec les **2 chèques** correspondant (*droits d'entrée et d'accrochage*).

Clôture des inscriptions le 30 mars 2019.

Le Jury de Sélection se réunira le **30 avril 2018. Passé cette date il ne sera plus possible d'examiner les éventuels dossiers en retard.** (*Cachet de la Poste faisant foi de la date d'envoi*)

4-2 INSCRIPTION AU SALON : EN LIGNE ou VOIE POSTALE

Merci de respecter les procédures suivantes et de prendre connaissance du **règlement du salon sur le site de l'A.D.P.R.** L'inscription vaut acceptation de son règlement sans aucune restriction.

INSCRIPTION EN LIGNE : Dossier de candidature à retourner par Courriel

1. - Le dossier d'inscription en ligne est à [Télécharger](#) sur le site de L'Atelier des Peintres Réunis, nous le **retourner par e-mail** dûment rempli et signé à l'adresse : Selection.petitsformats@gmail.com

2. - Documents destinés au jury de sélection :

Joindre les 5 à 8 photos numériques en format JPEG, d'œuvres récentes que vous désirez présenter, en notant au bas de chaque œuvre un numéro 1, 2 etc. Votre nom, leur titre, leurs dimensions exactes, la technique employée, le prix de vente et un CV sur toute votre activité artistique.

INSCRIPTION PAR VOIE POSTALE : Dossier de candidature à retourner par Courrier

1. - Le bulletin d'inscription (modèle à [Télécharger](#) sur le site du salon) doit être rempli et signé. Vous pouvez faire une **demande écrite** ou par **mail** à l'adresse indiquée pour recevoir par voie postale le dossier de candidature.

2. - Documents destinés au jury de sélection :

Remplir et Envoyer le bulletin d'inscription, accompagné de **5 à 8 photos** d'œuvres sur papier argentique (*Bonne définition*), présentant votre travail récent, en notant au bas de chaque œuvre un numéro 1, 2 etc. Votre nom, leur titre, leurs dimensions exactes, la technique employée et le prix de vente. Joindre un CV sur toute votre activité artistique.

4-3 MODALITE DE PAIEMENT :

Le montant total de l'inscription et de la participation sera payé par **deux chèques séparés**, l'un de **27,00€** d'inscription (**non remboursable**), l'autre correspond à la participation aux frais, des **droits d'accrochage** choisie, qui sera retourné à l'expéditeur en cas de non Sélection par le jury, avec restitution des photos.

Les chèques (datés et signés) doivent être envoyés par courrier à l'adresse indiquée :

- **soit au moment de la candidature** pour l'inscription en ligne par internet.
- **soit joint au dossier d'inscription avec les photos** dans le cas de candidature papier.

ACCROCHAGE :

Les artistes peuvent exposer de **3 à 5** œuvres sur **1 espace** d'accrochage de **Hauteur 170 cm x Largeur 120 cm sur 1 panneau uniquement**. **Il est possible de réserver pour exposer 1 espace d'accrochage supplémentaire ...** Voir option bulletin d'inscription.

- Le comité d'organisation est souverain dans le choix des emplacements des Œuvres proposées.
- Indiquer au dos de l'œuvre : Nom, prénom et titre de l'œuvre.

Le montant de chaque œuvre de petit format ne pourra excéder :

- **90 euros**, prix unique des minis-formats exposés.

Les organisateurs se réservent le droit de refuser, lors de l'accrochage, des œuvres si elles ne correspondent pas à la qualité présentée lors de la sélection ou à l'esprit du Salon.

Les œuvres doivent être munies obligatoirement un dispositif d'accrochage solide à l'arrière pour un crochet S (**les sous-verres avec pinces sont interdits**), être correctement présentées et une harmonie d'ensemble est vivement souhaitée.

ASSURANCE : Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas de vol, bris, accident ou détérioration quelconque des œuvres exposées et préconise à l'artiste de contracter s'il le souhaite une assurance.

- En cas de force majeure, l'A.D.P.R. se réserve le droit d'annuler la manifestation, n'ouvrant droit à aucun dommage et intérêt. Seules les sommes versées au titre des frais d'accrochage seraient restituées.
- L'organisation se réserve le droit d'apporter sans préavis à ce règlement, par avenant, toutes les modifications qui seraient rendues nécessaires par les circonstances et pour une meilleure réussite de l'exposition.

PETIT FORMAT : Pour tous...

Un format unique, un prix unique, pour chaque œuvre exposée aux dimensions choisies.

Bienvenue tous les styles et toutes les techniques dans le but de mettre l'art à la portée de tous...

- **N.B : toute œuvre présentée doit être mise à la vente.**
- Ce salon n'est doté d'aucun prix ni distinction actuellement.

CATALOGUE : Un catalogue édité à l'occasion du Salon. Un exemplaire sera remis à chaque artiste. Toute erreur ou omission ne pourra faire l'objet d'une quelconque réclamation.

DEPOT : Le dépôt des œuvres aura lieu dans une salle, au « *Centre Culturel de Villeurbanne – 234 Cours Emile Zola* » exclusivement pendant une journée qui précède le vernissage.

RETRAIT : Le retrait des œuvres aura lieu dans la salle d'exposition aux dates et heures indiquées. Passés les horaires de retrait, en fin de salon, l'association décline toute responsabilité à l'égard des œuvres non retirées dans les délais impartis.

PERMANENCES : Tout exposant s'engage à tenir une permanence pendant la durée du Salon. Les artistes pourront indiquer le jour de l'accrochage leurs disponibilités aux heures d'ouverture au public.

DROITS DE REPRODUCTION : Chaque artiste s'engage à ne pas demander à l'association un droit de reproduction pour l'œuvre reproduite au catalogue, sur notre site Internet, ou via un média traitant le sujet du Salon.

EN RESUME, POUR S'INSCRIRE :

Remplir et compléter la demande d'Inscription téléchargeable en divers endroits du site sans oublier, la page " **ANNEXE N°1** ", et votre **visuel / œuvres** expédié par mail à : selection.petitsformats@gmail.com.

IMPORTANT : Merci de bien prendre connaissance du règlement celui-ci répond à la majeure partie de vos questions et interrogations.

La participation au salon, entraîne l'acceptation du présent règlement dans son intégralité et sans réserve. En cas de désistement, aucun remboursement ne sera effectué.

ENGAGEMENT DE L'ARTISTE :

- Je m'engage, sous réserve d'admission par le Comité, à exposer les œuvres présentées et sélectionnées.

- L'artiste déclare, avoir pris connaissance des divers articles du règlement du salon ci-dessus et en accepte les termes ainsi que le règlement intérieur et la charte de l'association sur notre site.

- **Ci-joint** les **2 chèques** correspondant au total du **droit d'inscription (27€) + droit d'accrochage de l'espace choisi**. Libellé à l'ordre de l'association "L'Atelier des Peintres Réunis"

- **Ci-joint** les photographies pour le jury de sélection au format JPEG. (Joindre les photos numériques par e-mail au format JPEG de bonne résolution).

- **Ci-joint** l'enveloppe timbrée à mon nom et adresse pour la décision du jury et pour le retour du chèque correspondant au droit d'accrochage ainsi que des photos en cas de non-sélection.

L'exposant s'engage à avoir lu le règlement du salon et accepter les termes, mais également le règlement intérieur et la charte de l'association sur : www.atelier-des-peintres-reunis.com

Aucune expédition d'œuvres par voie postale ne pourra être acceptée.

Les œuvres non déposées, le jour aux heures indiqués, ne pourront être ni acceptées ni exposées.

VOTRE DOSSIER D'INSCRIPTION EST A EXPEDIER A :

L'Atelier des Peintres Réunis / Petit Format - 105 rue du 4 Août – 69100 Villeurbanne

DATES IMPORTANTES

- **Date limite d'inscription : samedi 30 Mars 2019**
- **Dépôt des œuvres : dimanche 24 Novembre 2019** de 10h - 12h et 14h - 17h
- **Reprise des œuvres : dimanche 01 Décembre** à 15h30 ou **mardi 03 décembre** de 10h à 12h

Une réunion d'informations sur les **deux salons**, aura lieu le **Vendredi 08 Novembre 2019 à 18h00** à la **Maison Berty Albrecht : 14 place Grandclément - 69100 Villeurbanne.**

TABLEAUX DES JOURS DE PERMANENCE

Indiquer par une croix dans la case 3, les jours où vous rendez disponible pour assurer une présence auprès du public pendant l'exposition du **SALON du PETIT FORMAT**. Les horaires seront ceux de l'ouverture de l'exposition (14h/18h30) (hors lundi). Nous vous rappelons qu'un jour de permanence, au moins, **est obligatoire pour ceux qui résident à moins de 40 Km**. Il n'y aura pas de permanence à effectuer le jour du vernissage, ni le jour de retrait.

Permanence : PETIT FORMAT 2019		Case 3
ACCROCHAGE du Petit format DIMANCHE 24/11/19	De 10h30 à 17h00	(Fermé lundi)
Mardi 26 /11	14h / 18h30	
Mercredi 27/11	14h / 18h30	
Jeudi 28/11	14h / 18h30	
Vendredi 29/11	14h / 18h30	
Samedi 30/11	14h / 18h30	
Dimanche 01/12/19	Décrochage	à partir de 15h30
Mardi 03 Décembre	de 9h à 12h	Fin de décrochage

Fait à :

Le :